

31 mars 2011

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 mai 2010 en vue du bouclement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

Rapport de M^{me} Marie Chappuis.

La commission des finances s'est réunie le 31 août et le 7 septembre 2010, sous la bienveillante présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier cette proposition du Conseil administratif.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour son précieux travail.

Séance du 31 août 2010

Pour rappel, le crédit d'investissement – voté en 2004 par le Conseil municipal – a été dépassé de 534,50 francs. Les dépenses concernent uniquement des salaires (charges sociales y compris) pour les collaboratrices et collaborateurs chargés du catalogage rétrospectif. Celui-ci a débuté dès le 1^{er} juin 2004 et s'est achevé le 30 septembre 2007. Il s'agit soit de collaboratrices ou de collaborateurs bibliothécaires fixes à temps partiel dont le taux d'activité a été augmenté temporairement durant tout ou partie de cette période, soit de collaboratrices ou collaborateurs bibliothécaires engagés sous contrat d'agent spécialisé ou sous contrat temporaire durant une partie de cette période.

Le président propose d'auditionner le département de la culture. Les commissaires se penchent en parallèle sur la proposition PR-789. Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que le montant des deux propositions (PR-788 et PR-789) est inférieur à 50 000 francs et que le Conseil municipal aurait dû les voter sur le siège. Il est alors décidé de ne procéder à aucune audition ni pour la proposition PR-788, ni pour la proposition PR-789.

Séance du 7 septembre 2010

Le président rappelle que la commission a décidé de ne pas procéder à des auditions pour la proposition PR-788. Il ouvre le tour de parole.

Une commissaire socialiste relève qu'il s'agit d'une opération qui s'est terminée en 2007, qu'elle n'avait quasiment pas engendré de coûts supplémentaires, mais qu'il a fallu trois ans pour boucler des salaires. Le président rappelle que M. Pagani a fait un effort incomparable pour remédier aux retards. Aucun magistrat, depuis M. Ketterer, n'a su faire aussi vite que lui.

Le président soumet au vote la proposition PR-788, qui est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve, 3 S, 2 AGT).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclage du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (proposition PR-280).

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 534,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux de catalogage rétrospectif des documents musicaux des bibliothèques municipales.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2010, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article 2.